

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.

17482/ 11438

ERREUR ! AUCUNE VARIABLE DE DOCUMENT FOURNIE.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération «Ceyreste – Création d'un cheminement modes doux piétons / vélos le long du chemin des Peupliers », la Métropole envisage de réaliser un aménagement mode doux sécuritaire pour les usagers piétons et cycles

Le Chemin des Peupliers est situé au sud-ouest du centre-ville de Ceyreste, entre l'Impasse Chantemerle et le Chemin du Réservoir sur la commune de Ceyreste. Le Chemin des Peupliers surplombe l'autoroute A50 et constitue une route péri-urbaine supportant un important transit entre la ville de Ceyreste et la Zone Athélia ainsi que l'échangeur routier.

Cet aménagement s'inscrit dans le schéma directeur des « modes doux » de la ville de Ceyreste. L'objectif est de raccorder le quartier du Chemin du réservoir, nouvellement créé, au centre-ville. En effet, la voie actuelle est composée d'une chaussée de 5,5 m dépourvue de trottoir ne permettant pas un cheminement sécurisée des piétons et des vélos.

Le linéaire d'application est d'environ 600 ml. Le projet d'aménagement consiste à créer une voie douce piétons / vélos de 4 m de largeur côté Ouest en mortier bitumineux coloré ocre. Le tronçon Est consiste à créer une voie piétonne de 2 m de largeur en mortier bitumineux noir.

Les enjeux généraux affichés sont de :

- créer un cheminement piétons / vélos entre le chemin du réservoir et l'impasse Chantemerle,
- créer deux quais bus,
- sécuriser le carrefour routier chemin de Val Tendre / chemin des Peupliers,
- réaliser les aménagements nécessaires pour les eaux pluviales,
- réaliser le génie civil pour l'éclairage public.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 500 000,00 euros HT

L'opération visée est la n°2015118300 qui a été créée pour un montant initial de 685 000,00 euros TTC, par la délibération du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, n°VOI 002-1669/15/CC du 21 décembre 2015. Elle fut revalorisée à hauteur de 1 000 000,00 euros TTC par délibération du Conseil de la Métropole n°VOI 003-4699/18/CM du 18 octobre 2018.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.